



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE GRIGNY-SUR-RHÔNE
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 juillet 2026

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
33	27	6	0

Date de convocation le 26 juin 2026

Président: Monsieur Xavier ODO.

Secrétaire de séance : Madame Samantha PETIT.

Présents :

Monsieur Xavier ODO, Madame Isabelle GAUTELIER, Monsieur Sylvain CASTAGNET, Madame Delphine NUNES, Monsieur Frédéric SERRA, Madame Najoua AYACHE, Monsieur Florian CLEOPATRE, Madame Véronique BOUCHAOUI, Monsieur Fabrice TEYRE, Madame Zhora LEGRAND, Monsieur Pierre-Philippe JANIN, Madame Nathalie COURREGES, Monsieur Hervé NOUZET, Monsieur Stéphane GAUBY, Monsieur Amar MANSOURI, Monsieur Olivier CAPELLA, Monsieur Arnaud DEROUBAIX, Madame Julie BERNARD, Monsieur Pierre-Loïc GUICHARD, Monsieur Eric TOURNEMINE, Madame Delphine FAURAND, Madame Samantha PETIT, Monsieur Hugo REYNARD, Mme Pia BOIZET, Monsieur William TACHON, Monsieur Monji OUERTANI, Monsieur Philippe AMBARA

Procuration :

Madame Marie-Claude MASSON donne pouvoir à Monsieur Hervé NOUZET, Madame Monique-Olympe JAMBON donne pouvoir à Monsieur Eric TOURNEMINE, Madame Nathalie ROUME donne pouvoir à Madame Zhora LEGRAND, Madame Victoria MARI donne pouvoir à Madame Najoua AYACHE, Monsieur Jérôme BUB donne pouvoir à Monsieur Monji OUERTANI, Madame Daniela SEIGNEZ donne pouvoir à Mme Pia BOIZET

ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027 EFFECTIFS PÉRISCOLAIRES - ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉS - CRÉATION DE POSTES NON PERMANENTS

Afin d'assurer l'encadrement des enfants pendant les temps d'activités périscolaires, il est nécessaire de procéder à des recrutements d'intervenants périscolaires durant l'année scolaire 2026-2027.

Ces agents contractuels seront recrutés en contrat à durée déterminée, sur le motif de l'accroissement temporaire d'activité, en application de l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique.

Ils seront rémunérés par référence à l'échelon 8 de la grille indiciaire C1 afférente au cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation.

Le besoin en intervenants supplémentaires pour animer des activités périscolaires (garderie du matin, temps méridien, atelier du soir) est estimé à 7 Equivalents Temps Plein (ETP) sur les semaines scolaires,

Les enseignants intervenants au sein des écoles de la commune pourront également assurer des heures d'études surveillées ou de surveillances (Décret 82-979 du 19 novembre 1982), à raison d'une heure et demi par jour par semaine scolaire. Ces enseignants seront rémunérés par la commune :

- indemnité d'un montant brut de 22,34 € pour des vacations effectuées en étude surveillée,
- indemnité d'un montant brut de 11,91 € pour des vacations effectuées en surveillance.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'APPROUVER, pour l'année scolaire 2026-2027, la création :

- de 7 ETP de postes d'animateurs périscolaires contractuels non permanents,

D'APPROUVER l'intervention et la rémunération des enseignants de la Ville pour la réalisation d'heures d'études surveillées ou de surveillances dans le cadre des temps périscolaires ;

DE DIRE que le montant de la dépense sera imputé au budget de l'exercice en cours et suivants, au chapitre 012 – charges de personnels et frais assimilés – aux articles et fonctions concernés.

Suffrages exprimés	33	
Vote(s) Pour	33	Monsieur Xavier ODO , Madame Isabelle GAUTELIER , Monsieur Sylvain CASTAGNET , Madame Delphine NUNES , Monsieur Frédéric SERRA , Madame Najoua AYACHE , Monsieur Florian CLEOPATRE , Madame Véronique BOUCHAOU , Monsieur Fabrice TEYRE , Madame Marie- Claude MASSON , Madame Zhora LEGRAND , Monsieur Pierre-Philippe JANIN , Madame Nathalie COURREGES , Monsieur Hervé NOUZET , Madame Monique-Olympe JAMBON , Monsieur Stéphane GAUBY , Monsieur Amar MANSOURI , Monsieur Olivier CAPELLA , Madame Nathalie ROUME , Monsieur Arnaud DEROUBAIX , Madame Julie BERNARD , Monsieur Pierre- Loïc GUICHARD , Monsieur Eric TOURNEMINE , Madame Delphine FAURAND , Madame Victoria MARI , Madame Samantha PETIT , Monsieur Hugo REYNARD , Mme Pia BOIZET , Monsieur Jérôme BUB , Madame Daniela SEIGNEZ , Monsieur William TACHON , Monsieur Monji OUERTANI , Monsieur Philippe AMBARA
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 03 juillet 2026.

Le Maire,
 Xavier ODO.



La secrétaire de séance
 Samantha PETIT.